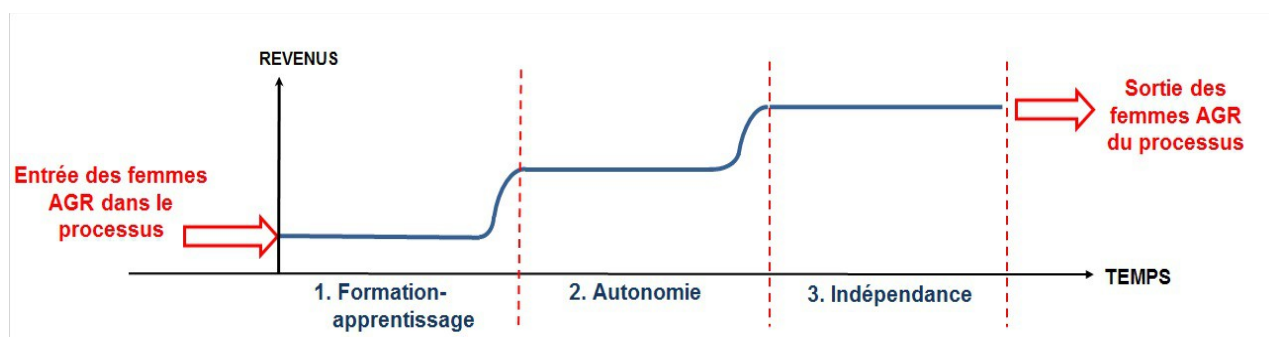


Démarche: Le projet contribue à éliminer la période pendant laquelle il n'est pas possible d'avoir au moins un repas par jour en augmentant les revenus de ces familles par l'activité de ces femmes. Les femmes sont formées, puis grâce à la mise en œuvre des formations elles peuvent acquérir des revenus par leurs activités.

Le processus compte trois phases:

1. Formation-apprentissage (femmes AGR1) : Les formations sont mises en pratique par des dotations en semences, matériel, animaux pour démarrer leurs activités. Dès la première année, elles sont en mesure de produire du revenu. À la fin de cette étape elles commencent à constituer un capital semencier et maîtrisent les techniques culturales et d'élevage de base.
2. Autonomie (femmes AGR2) : Les femmes prennent confiance en elles, et se constituent un capital. Des formations dans le domaine de la gestion financière et des stocks sont données.
3. Indépendance (femmes AGR3) : Les formations de base sont terminées. Les femmes disposent d'un capital en semences, animaux, argent qu'elles investissent.

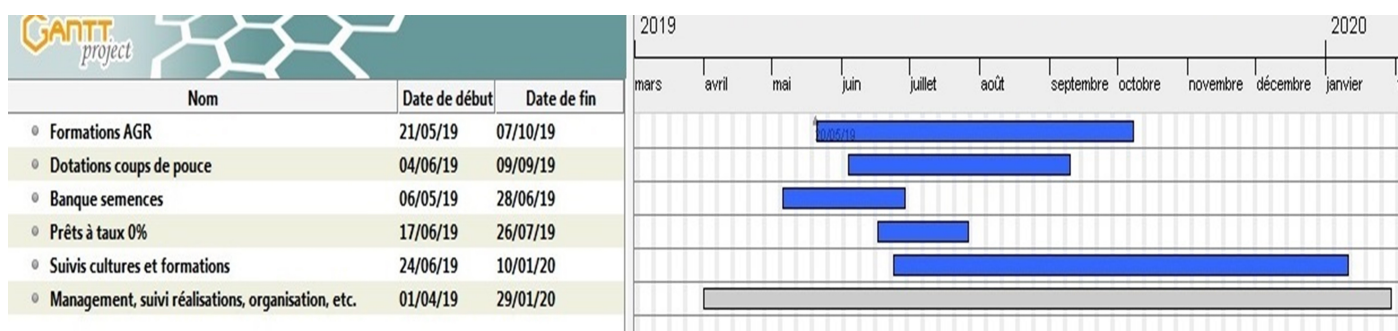


À la fin de la 3^e phase étape le projet est terminé. Pour la suite, elles peuvent faire appel à des prêts en semence ou micro-crédit.

Budget et calendrier:

Le budget est de 65'845 francs pour 361 femmes bénéficiaires, ce qui représente 2'100 bénéficiaires indirects que sont les membres des ménages de ces femmes.

Le projet débute en avril 2019 pour se terminer en janvier 2020.



Activités prévues:

1. Accès à la terre principale source de revenus, par le prêt des propriétaires privés et publics (puis location pour les femmes en fin de projet).
2. Formations dans les domaines de l'agriculture, élevages et autres activités.
3. Mise en œuvre des formations (apprentissage) par des dotations (Coups de pouce) en semences et animaux pour produire et se constituer un capital en nature, puis financier.

4. Alphabétisation de ces femmes pour la maîtrise de la vente au marché et la gestion de leur patrimoine semencier et financier.

Il est possible ainsi de diminuer la période sans accès à la nourriture en augmentant le revenu annuel. Une alternative de revenu à côté ou en remplacement du salariat agricole journalier est ainsi réalisé.